

PROCÈS-VERBAL

de la cinquième assemblée du conseil de quartier de la Cité-Universitaire,
tenue le mercredi 18 mai 2022 à 19 h
Centre de loisirs Saint-Thomas-d'Aquin
895, avenue Myrand

Étaient présent(e)s :

Mathieu Trépanier	Président
Véronique Mercier	Vice-présidente
Alex Tremblay-Lamarche	Secrétaire
Bernard Paré	Trésorier
Pierre Martin	Administrateur
Stéphan Pouleur	Administrateur
Kélyna-Djoon Poulin	Administratrice
François Payeur	Administrateur

Étaient absent(e)s :

Sophie Dallaire	Administratrice
Vanessa Dallaire-Lagacé	Administratrice
Charles Madet	Administrateur

Étaient également présent(e)s :

Marie-Claude Bergeron	Conseillère en urbanisme, Ville de Québec
Marie-Julie Caya	Secrétaire de rédaction
Laurianne Delisle-Côté	Conseillère en urbanisme, Ville de Québec
Dave Gagnon-Pelletier	Conseiller, service de l'interaction citoyenne, Ville de Québec
Maude Mercier-Larouche	Conseillère municipale, district électoral Saint-Louis-Sillery
David Weiser	Conseiller municipal, district électoral du Plateau

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 12 personnes assistent à l'assemblée.

QUORUM

Le quorum est atteint.

1. Ouverture de l'assemblée

Mathieu Trépanier souhaite la bienvenue aux membres, et ouvre la séance à 19 h 05. Il fait un léger résumé de la randonnée en vélo, en lien avec le défi Pierre Lavoie et avec le mois du vélo, qui a eu lieu avec le maire Bruno Marchand le 10 mai dernier.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mathieu Trépanier fait la lecture de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION 22-CA-27

Sur une proposition de Bernard Paré, appuyée par Stéphan Pouleur, il est résolu d'adopter l'ordre du jour après ajout d'un point sur les problématiques de la rue Saint-Jean-Bosco au point Divers à la demande de Stéphan Pouleur.

Proposition adoptée à l'unanimité

3. Adoption des procès-verbaux 16 mars et 20 avril 2022.

RÉSOLUTION 22-CA-28

Sur la proposition de Bernard Paré, appuyée par Mathieu Trépanier, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 16 mars 2022.

RÉSOLUTION 22-CA-29

Sur la proposition de Pierre Martin, appuyée par Kélyna-Djoon Poulin, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 20 avril 2022.

4. Période d'intervention des conseillers municipaux

Maude Mercier-Larouche salue l'assemblée. Elle présente l'initiative du projet « Mai sans tondeuse », aussi appelé *Défi Pissenlits*. Il s'agit d'un mouvement international qui a pour but de protéger les abeilles et insectes pollinisateurs. Elle invite les personnes présentes à attendre le mois de juin avant de passer la tondeuse. Elle aimerait que les municipalités s'unissent dans ce sens.

Elle informe l'assemblée que l'avenue Myrand figure parmi les rues sélectionnées pour un projet-pilote de relance de rues commerciales aux côtés des rues Racine (Loretteville) et de l'avenue Royale (Beauport). Ce projet est soutenu par la division du développement économique de la ville de Québec. L'organisme, qui a été choisi pour l'animation, est le Centre de loisirs Saint-Sacrement.

Les activités dureront du 24 juin au 31 octobre. Plus de détails sur la programmation et les activités sont à venir.

David Weiser revient sur la journée internationale du vivre-ensemble. Le conseil municipal a adopté la création d'une commission consultative pour une ville inclusive. Il a pour but premier de favoriser la participation au développement de la stratégie de la Ville en matière de vivre-ensemble. Un appel public sera bientôt lancé pour obtenir des candidatures. Un canal de communication direct est prévu avec le conseil municipal pour les citoyens.

Il ajoute qu'en lien avec le *plan-commerce*, un crédit de taxes sera accordé aux commerçants qui sont propriétaires d'immeubles commerciaux. 1335 propriétaires pourront profiter de cette mesure, qui sera automatique, en vue de la relance économique. Une moyenne de 1900\$ par crédit a été estimée.

Bernard Paré s'informe auprès de Maude Mercier-Larouche sur la date d'ouverture des jeux d'eau du parc de l'avenue Myrand. Elle lui répond que l'ouverture est prévue pour juillet. Pierre Martin a eu comme information qu'ils pourraient ouvrir dès le 15 juin.

5. Point d'information Places de stationnement additionnelles, garderie de l'avenue Montbray

Laurianne Delisle-Côté et Marie-Claude Bergeron, conseillères en urbanisme de la Ville de Québec, présentent le projet d'ajout de places de stationnements à la garderie *Les Génies*. Située au 2502, avenue Montbray, elle offre aujourd'hui des places pour 42 enfants. La relationniste et lobbyiste Marie-Eve Doyon accompagne la propriétaire de la garderie, madame Sarah. Dave Gagnon-Pelletier informe l'assemblée qu'il a distribué 30 avis dans les résidences des alentours pour informer les occupants de la volonté de la garderie d'ajouter des places de stationnement sur l'avenue de Montbray. Il n'a reçu qu'une seule réponse : celle-ci soulevait des craintes de voir des répercussions sur la circulation.

Une discussion s'ensuit, concernant les enjeux de stationnement et de sécurité, et il est rappelé qu'en cas de non-respect des réglementations en vigueur, il faut le signaler au 311.

François Payeur s'informe sur le rôle du conseil de quartier sur cette question et suggère l'ajout de mesures de limitation de la vitesse (gonflements de la chaussée). Il s'informe également si le nombre d'enfants est appelé à croître. Madame Sarah lui répond que non.

Philippe Fournier, un parent, prend la parole.

Alex Tremblay Lamarche suggère des limites de stationnement (ex : 60 minutes de 8 h à 17 h) pour s'assurer que ces stationnements servent aux parents.

Véronique Mercier souligne qu'il y a une problématique de circulation de transit sur cette rue et que des citoyens ont interpellé le maire à cet effet. Les citoyens ont notamment demandé des

bollards. Marie-Claude Bergeron ajoute que c'est important de signaler à la ville le non-respect de la réglementation via le 311.

Au terme des échanges, les membres du conseil de quartier se montrent en faveur de l'ajout de places de stationnements.

RÉSOLUTION 22-CA-30

Sur une proposition de François Payeur, appuyée par Véronique Mercier, il est résolu d'appuyer le projet d'ajouts de places de stationnements avec une recommandation de la Ville de Québec d'adopter des mesures d'apaisement de la circulation et de sécurité.

Proposition adoptée à l'unanimité.

6. Suivis au procès-verbal

Mathieu Trépanier informe qu'il n'y a rien à signaler.

7. Période de questions et commentaires des citoyens

Une citoyenne, vivant sur l'avenue du Chanoine-Scott, aimerait faire passer la vitesse de sa rue de 50 km/h à 40 km/h. Elle souligne que les limites de vitesse ne sont pas respectées et que les voitures y roulent vite, notamment parce que la rue mène à l'autoroute. Elle informe le conseil de quartier aussi que le transit des camions de déneigement vers le dépôt à neige avoisinant contribue au problème. Elle a passé plusieurs appels au 311, sans succès. Dave Gagnon-Pelletier fera un suivi avec elle.

Une citoyenne, vivant sur la rue Dosquet, demande des éclaircissements sur le règlement concernant la limite des chambres en location dans une maison privée. Bernard Paré avise que la limite actuelle serait fixée à trois chambres, propriétaire occupant, et pas de cuisine. Selon la dame, plusieurs domiciles feraient entorse au règlement. Dave Gagnon-Pelletier conseille de contacter le 311 pour demander des inspections si elle pense que quelque chose n'est pas conforme.

Une citoyenne demande pourquoi le contrat d'animation de l'avenue Myrand a été confié à un organisme (Loisirs Saint-Sacrement) qui n'est pas du quartier. David Weiser répond que l'organisme qui a été choisi est celui disposant des ressources et de l'intérêt le plus proche des lieux.

Le propriétaire du café Le Temps perdu mentionne que les commerçants de l'avenue Myrand sont dans une position difficile avec la pénurie de main-d'œuvre, les lendemains de la pandémie et la question du stationnement. Il juge que le coût des parcomètres est problématique et demande une baisse des coûts de stationnement. Il demande notamment à ce que les tarifs des

parcomètres soient ajustés en fonction de la distance du centre-ville. Bernard Paré informe que c'est la municipalité qui a la charge de la tarification. Alex Tremblay Lamarche suggère de faire un retour sur la question de la vitalité de l'avenue Myrand en septembre ou en octobre.

8. Comité communication et relations publiques

Mathieu Trépanier informe l'assistance que Sophie Dallaire, Vanessa Dallaire-Lagacé, Pierre Martin, Alex Tremblay Lamarche et lui se sont rencontrés pour discuter de communications (communiqués de presse, Facebook, etc.). Un comité formé de ces personnes a été mis en place pour assurer un relais auprès des médias et des citoyens. Sophie Dallaire a demandé à ce qu'un lien vers la page Facebook du conseil de quartier figure sur la page du conseil de la Ville de Québec. Cela sera fait pour l'ensemble des conseils de quartier de la ville grâce à cette initiative. Le conseil de quartier est rendu à 300 personnes qui le suivent sur Facebook environ.

9. Sujets d'intérêt et dossiers du conseil de quartier

A. Programme de soutien à la mobilisation : projet d'affiches

Dans le cadre du programme de soutien à la mobilisation, un projet d'affiches, réalisé par Vanessa Dallaire-Lagacé, sera proposé aux citoyens. Pierre Martin suggère d'aller à la sortie des écoles. François Payeur suggère d'aller vers les conseils de parents. Chaque membre du conseil d'administration sera mis à contribution pour assurer la diffusion. François Payeur initiera un contact avec les associations de parents des trois associations de parents des écoles. Un communiqué de presse sera lancé et ce sera diffusé sur Facebook

B. Quartier militaire : protection du boisé de la rue Wolfe

Mathieu Trépanier rend compte d'une rencontre qui a eu lieu le 19 avril dernier. On lui a assuré que la protection du boisé serait intégrale, qu'il y aurait du logement social et des parcs. Bernard Paré souligne qu'il existe un PPU pour ce secteur sur lequel devraient se baser les décisions de développement à venir. Il relancera le député fédéral Joël Lightbound sur le sujet et continuera à suivre le dossier.

Bernard Paré revient sur la demande faite pour ouvrir le PPU afin de protéger le petit boisé en face de l'école Saint-Vincent contenant des chênes centenaires. Dave Gagnon-Pelletier souligne qu'un comité sur la situation des boisés sera mis en place et prendra compte de ce boisé. Un citoyen de la rue de Grenoble exprime des préoccupations qui vont en ce sens. Un suivi sera également fait auprès de la commission scolaire anglophone.

C. Prochain atelier de Vivre en Ville

Un deuxième atelier avec Vivre en Ville aura lieu à une date qu'il reste à fixer. Il réunira de quatre à cinq administrateurs. Bernard Paré se demande s'il serait possible d'avoir une formation sur l'urbanisme.

D. Revitalisation de la rue Myrand / piano public

Le piano étant prêt à déménager, Pierre Martin demande s'il est possible de devancer la date d'installation et de trouver quelqu'un pour construire une boîte de protection. Le budget demandé sera évalué au conseil d'arrondissement le 13 juin, mais il aimerait débiter le projet plus tôt en l'inaugurant le 10 juin avec un BBQ. Des affiches pourraient être diffusées pour mousser cet événement. Le comité des communications se mettra sur le dossier.

E. Projet immobilier de la rue Boivin

Alex Tremblay Lamarche fait un bref résumé de l'évolution du projet depuis l'automne dernier. La Maison des entreprises de cœur désire démolir l'ancienne école primaire dans laquelle elle se trouve pour construire un bâtiment de 5 à 7 étages à son emplacement. Ledit bâtiment permettrait d'offrir de nouveaux locaux aux organismes communautaires de la Maison des entreprises de cœur en plus d'offrir un peu plus de 90 logements sociaux et abordables. Plusieurs citoyens du secteur déplorent cependant que le projet développé par la Maison des entreprises de cœur s'insère mal dans le quartier. À l'automne 2021, ils ont rédigé un mémoire qu'ils ont transmis à la conseillère municipale sortante, au conseil de quartier, à la Maison des entreprises de cœur et à la Ville de Québec dans lequel ils déploraient que l'entrée des véhicules du bâtiment soit prévue juste en face de la garderie, que les quelques rares arbres matures du terrain soient sacrifiés et que l'ampleur du projet ne tient pas compte de la densité environnante. Puisque la Maison des entreprises de Cœur n'est pas revenue vers les citoyens avec des engagements fermes de modifier le projet dans le sens de leurs demandes, mais qu'elle est plutôt sortie dans les médias pour justifier les raisons pour lesquelles elle entendait ne pas tenir compte de plusieurs revendications exprimées par les citoyens, ces derniers ont contesté le changement de règlement permettant la réalisation du projet devant la Commission municipale du Québec qui leur a donné raison. La Ville de Québec a portée en appel la décision de la Commission municipale du Québec devant la Cour supérieure qui a maintenu le premier jugement : le projet n'est pas conforme au schéma d'aménagement et la Commission municipale du Québec n'a pas outrepassé ses compétences en rendant ce verdict. Parallèlement, les citoyens ont demandé une rencontre avec Maude Mercier-Larouche

afin de pouvoir échanger avec elle sur la manière dont le projet pourrait se réaliser de manière à mieux s'intégrer au quartier, mais cette dernière a préféré attendre la fin des procédures judiciaires avant de rencontrer les citoyens. Une rencontre doit avoir lieu incessamment.

F. Compost / biométhanisation

Bernard Paré dit que le projet de la ville sera débuté en novembre, via des sacs mauves à même les ordures ménagères. Le tri sera fait à l'incinérateur.

G. Nouveaux projets à développer

Mathieu Trépanier avise que si certains membres ont des demandes de projets et idées à déposer, ils les invitent à partager leurs idées avant les réunions afin de maximiser le déroulement des séances.

10. Correspondance et trésorerie

Dave Gagnon-Pelletier fait la distribution d'une lettre reçue visant à sensibiliser les membres du conseil de quartier aux conditions de vie des personnes âgées. Il fait la distribution de macarons sur la réduction de la vitesse reçus par la ville et de quelques exemplaires de la revue *Urbanité*.

Bernard Paré fera bientôt un suivi par rapport au changement de signataires sur le compte du conseil de quartier de manière à faciliter les prochains paiements.

Mathieu Trépanier fait un retour sur la proposition qui avait été avancée par François Payeur, donnant la possibilité de rémunérer la secrétaire de rédaction au tarif de 25\$ la demi-heure pour un total de 150\$ pour ce soir.

RÉSOLUTION 22-CA-30

Sur la proposition de François Payeur, appuyée par Véronique Mercier, il est résolu de donner une rémunération de 150 \$ à Marie-Julie Caya pour cette rencontre.

11. Divers

A. Saint-Jean-Bosco

Stéphan Pouleur rappelle l'envoi d'une lettre de résidents de la rue Saint-Jean-Bosco faisant état de problèmes de circulation (autant en termes de volume que de vitesse). Cela sera intégré à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.

12. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé à 21 h 50, sur la proposition de Mathieu Trépanier, appuyée par Alex Tremblay Lamarche, il est résolu de lever la séance.

Proposition adoptée à l'unanimité